

REGLEMENT DU VOTE EN LIGNE VIADEO

Article 1 : Les organisateurs

Animafac est le réseau national des associations étudiantes. Il accompagne les étudiantes et les étudiants dans la réalisation de leurs projets solidaires, promeut l'engagement dans l'enseignement supérieur et permet la rencontre entre de nombreux acteurs du changement.

Animafac donne aux associations étudiantes les moyens de poursuivre leurs actions en mettant à leur disposition des outils de développement gratuits et s'engage pour favoriser l'engagement des étudiants dans des projets collectifs. Animafac souhaite également repérer et valoriser les innovations sociales étudiantes et lance donc la troisième édition de l'appel à projets étudiants, « La Riposte », afin d'inciter les étudiant.e.s à passer des idées aux actes. Quatre projets se verront ainsi récompensés par une dotation financière et seront accompagnés dans leur mise en œuvre.

Viadeo est un acteur incontournable des réseaux sociaux professionnels réunissant 65 millions de membres à travers le monde. Leader en France, Viadeo a pour vocation de permettre à tous les professionnels de développer leur réseau.

Partenaire de la troisième édition de la Riposte, Viadeo remettra un prix de 5000 euros au projet qui, parmi les finalistes, sera le plus suivi sur sa plateforme le 3 février 2016 à 23h59.

Article 2 : Les projets soumis au vote

Les projets soumis au vote « les finalistes » ont été présélectionnés par un jury composé de bénévoles, administrateur.rice.s, volontaires, salarié.e.s, d'Animafac et de ses partenaires.

Ce sont des projets portés par des étudiant.e.s ou associations étudiantes (associations dont le conseil d'administration est composé à au moins 51% d'étudiant.e.s).

Article 3 : La page entreprise

Les porteurs et porteuses des projets finalistes disposent d'une page entreprise offerte par Viadeo qui présente leur projet. Ils peuvent administrer cette page via un compte premium également offert par Viadeo.

Cette page entreprise peut être « suivie » par tou.te.s les propriétaires d'un compte utilisateur sur Viadeo. Ils ont ainsi accès aux publications et à l'actualité du projet suivi. Ils peuvent commenter et réagir sur les publications faites par les administrateur.rice.s.

Article 4 : Le vote en ligne

Les votes en ligne auront lieu du mardi 19 janvier au mercredi 3 février 2016. Les propriétaires d'un compte Viadeo pourront suivre leur(s) projet(s) favori(s) et ainsi en devenir abonné.e.s. Il s'agit donc d'un vote unique pour un ou plusieurs projets parmi les finalistes.



Le lauréat du prix Viadeo est le projet dont la page entreprise aura le plus d'abonné.e.s le 3 février à 23h59.

Il se verra récompenser d'un chèque de 5000 euros, remis lors du Week-end au Campus organisé par Animafac à Caen, le week-end des 6 et 7 février 2016.